



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1223

21 janvier 2016

- **Vers une résolution du Sénat pour bloquer le processus électoral dans l'immédiat**
- **La Chambre de Commerce et d'industrie d'Haïti s'inquiète d'une aggravation de la crise avec les scrutins du 24 janvier 2016**
- **Des manifestants empêchent un navire de croisière de Royal Caribbean d'accoster la station balnéaire Labadie**
- **Un blessé par balles, après la dispersion violente d'une nouvelle manifestation de l'opposition**

>> Vers une résolution du Sénat pour bloquer le processus électoral dans l'immédiat

A quelques jours du second tour du scrutin présidentiel et législatif, annoncé pour le 24 janvier, des sénateurs sont en train de préparer une résolution pour demander au Conseil électoral provisoire (CEP) de stopper immédiatement le processus électoral. L'organisme électoral envisage de réaliser, le 24 janvier, un scrutin présidentiel à candidat unique, celui du Parti haïtien Tèt kale (PHTK) au pouvoir, Jovenel Moïse. Ces sénateurs vont également s'entendre pour mettre sur pied une commission d'enquête sénatoriale, devant investiguer sur un ensemble de décisions concernant le processus électoral, indique à AlterPresse le sénateur du Nord, Westner Polycarpe, l'un des membres du groupe. Ce travail de vérification du processus électoral sera réalisé avec beaucoup de conscience professionnelle, avance-t-il, soulignant qu'une série de sénateurs et de députés issus des élections controversées des 9 août et 25 octobre 2015 seraient mal élus. La vérification concernerait aussi tous les nouveaux sénateurs. La commission d'enquête sénatoriale devra rester objective, espère le sénateur Polycarpe. « Les membres du CEP, qui auraient pris la décision d'avancer tête baissée dans le processus électoral, devraient prendre leurs responsabilités par rapport à tout ce qui se passera dans le pays », prévient-il. Le sénat détient des provisions constitutionnelles

pour destituer tous les sénateurs et députés mal élus, avertit Westner Polycarpe. Le conseiller électoral Jaccés Joseph rejette la demande du CEP, l'invitant à déployer son équipe sur le terrain dans le cadre du processus électoral, dans une lettre adressée au président de l'institution électorale, Pierre-Louis Opont, le 16 janvier. Pour leur part, plusieurs organisations d'observation électorale expriment leur refus d'observer ce second tour de la présidentielle et des législatives. Depuis le lancement du processus du deuxième tour, seul le candidat du Parti haïtien Tèt kale (PHTK) au pouvoir, Jovenel Moïse, mène campagne. Qualifiant à l'avance de « mascarade » l'exercice prévu pour dimanche prochain, Jude Célestin, de la Ligue alternative pour le progrès et l'émancipation haïtienne (LAPEH) – placé en deuxième position dans les résultats dits définitifs du premier tour –, confirme de nouveau qu'il ne participera pas au second tour de la présidentielle du 24 janvier face à Jovenel Moïse. Célestin a demandé, en vain, au Conseil électoral de prendre en compte les recommandations d'une commission présidentielle d'évaluation du premier tour de la présidentielle du 25 octobre, entaché de fraudes. Cette commission a exigé des changements au sein de la machine électorale et un dialogue entre les divers protagonistes impliqués dans la crise.

>> La Chambre de Commerce et d'industrie d'Haïti s'inquiète d'une aggravation de la crise avec les scrutins du 24 janvier 2016

« La conjoncture actuelle risque d'aggraver le déséquilibre monétaire et de fragiliser davantage l'économie nationale, avec des effets des plus néfastes sur la population, surtout les couches les plus vulnérables ». Telle est la mise en garde, lancée

par la Chambre de commerce et d'industrie d'Haïti (CCIH), dans une note rendue publique le 19 janvier. La CCIH déclare « concevoir mal la tenue de prochaines élections sans l'accord préalable des parties concernées ». « La Chambre de commerce

et d'industrie d'Haïti reste convaincue que la légitimité du prochain gouvernement et le développement stable de la vie économique, politique et sociale de notre Patrie exigent un assainissement du processus électoral ». Elle plaide pour une concertation des forces institutionnelles vives du pays, en vue d'orienter les propositions de dialogue, particulièrement dans l'obtention d'un accord satisfaisant entre les différents acteurs politiques. Dans ce contexte, la CCIH exhorte à un remaniement au sein du CEP, conformément aux

recommandations de la commission d'évaluation électorale du 22 décembre 2015, dont elle réclame l'application entière. La CCIH exprime sa préoccupation par rapport à « la crise politique, tenant le pays en otage, caractérisée généralement par des manifestations et troubles sociaux, une atmosphère de méfiance envers les responsables électoraux et la non participation d'un des candidats au deuxième tour ». Aussi, déplore-t-elle les manifestations violentes causant la destruction de biens privés et publics.

>> Des manifestants empêchent un navire de croisière de Royal Caribbean d'accoster la station balnéaire Labadie

Le mardi 19 janvier, des manifestants ont empêché un navire de croisière de Royal Caribbean d'accoster la station balnéaire Labadie, dans le département du Nord d'Haïti. « We need jobs, we need jobs (nous voulons des emplois, nous voulons des emplois) », criaient les manifestants, montés à bord de 8 petites embarcations. Face à ce mouvement de protestation de riverains de la zone, le paquebot a dû prendre la

direction de la Jamaïque pour ne pas exposer les touristes à d'éventuels risques. « Les dispositions seront prises par le gouvernement pour sécuriser la zone et permettre que l'activité touristique puisse continuer sur le site de Labadie, comme à l'accoutumée », indique un communiqué émis par le bureau de communication du premier ministre Evans Paul.

>> Un blessé par balles, après la dispersion violente d'une nouvelle manifestation de l'opposition

Une personne a été blessée par balles le mardi 19 janvier, aux abords de la prison civile de la capitale, lors d'une manifestation de l'opposition, violemment dispersée, à plusieurs reprises, par la Police nationale d'Haïti. Mobilisés à l'initiative de la table de mobilisation de l'opposition démocratique du Groupe des huit candidats à la présidence (G8), les manifestants réitérent leur détermination à bloquer l'organisation d'un second tour de la présidentielle et des législatives partielles annoncés pour le dimanche 24 janvier. Sous forte escorte policière, des milliers de manifestants ont parcouru plusieurs rues de la capitale, en lançant des propos hostiles à l'encontre du président de la république Joseph Michel Martelly, des membres du Conseil électoral provisoire et de la communauté internationale. Une situation de panique a régné au niveau de l'Avenue John Brown (Lalue) / Bourdon, où des pierres ont été lancées, un peu partout, en direction des agents de la Police nationale qui essayaient d'enlever des barricades de pneus usagés enflammés dressées dans les rues par les manifestants. Plusieurs vitres de véhicules privés ont été cassées lors de cette manifestation. Très surchauffés et en colère, les manifestants se sont servis de tréteaux de marchands, ainsi que de poubelles, pour bloquer le

passage dans certaines rues. Plusieurs arrestations ont été effectuées par la police. « Cette semaine est une semaine de la rébellion contre le régime de Michel Martelly et contre le CEP. La population ne fera pas marche arrière. Elle ira jusqu'au bout pour atteindre ses objectifs », déclare le secrétaire exécutif de la plateforme politique *Pitit Desalin*, Volcy Assad qui appelle la population à poursuivre ces manifestations pour aboutir aux résultats escomptés. « Il n'y a pas eu d'élections les 9 août et 25 octobre 2015. Il ne saurait y avoir d'élections le 24 janvier 2016 », lâche Assad. « Martelly ne restera pas une minute de plus au palais national, après le 7 février », soutient, pour sa part, l'ex-député de Léogane, Jean Danton Léger. Si le CEP poursuit sa tentative périlleuse d'organiser les élections du 24 janvier, la population sera contrainte de se défendre, « au nom de la légitime défense », dit Léger. Les activités commerciales ont été paralysées en divers endroits suite à la dispersion de la mobilisation devant les ruines du palais national. Une autre manifestation de l'opposition, organisée le lundi 18 janvier, à Port-au-Prince, a occasionné, après sa dispersion, plusieurs pertes matérielles dont l'incendie de deux véhicules et des dommages dans deux stations essence.

A lire également :

- La fièvre Zika confirmée en Haïti (lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/154529/La-fievre-Zika-confirmee-en-Haiti);
- Le carnaval national 2016, prévu à Port-au-Prince du 7 au 9 février, malgré le marasme économique et une période tumultueuse (www.alterpresse.org/spip.php?article19546);
- La Papda appelle à la poursuite de la conscientisation pour la désoccupation d'Haïti (www.alterpresse.org/spip.php?article19540);
- Haïti-Reconstruction : Du manque de logements sociaux à l'utopie esthétique (www.alterpresse.org/spip.php?article19520).